



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU 07 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente-et-un mai deux mille vingt-et-un s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, C. BOURGEOIS, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER, V. GAUDERON, A. LASSUS, L. MISSILLIER  
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ, G. VELLUZ

Absents : MME L. PEQUIGNOT et M. A. HEMISSI

Secrétaire de séance : MME B. CAUL-FUTY

§§§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

§§§§§

Madame Brigitte CAUL-FUTY est désignée secrétaire de séance.

§§§§§

Madame le Maire propose de rajouter une délibération relative à la mise en location de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mai 2021
- Délibérations :
  1. Validation du schéma cyclable intercommunal et engagements de réalisation
  2. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications des temps de travail
  3. Convention d'adhésion au service de Conseil en Energie proposé par le SYANE
  4. Mise en location de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie
- Rapport des commissions et groupements
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

## S É A N C E

### § APPROBATION DUPROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 3 mai 2021.

## DÉLIBÉRATIONS

<b>1.</b>	<b>VALIDATION DU SCHÉMA CYCLABLE INTERCOMMUNAL ET ENGAGEMENTS DE RÉALISATION</b> Délibération n° 2021-34
-----------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° PAIC-2019-0044 relatif à l'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve (PPA) révisé pour 2019-2023 ;

Vu le PPA révisé pour 2019-2023 et notamment l'action 22-2 « Développer l'usage du vélo » ;

Vu le contrat n°2019BP08 relatif au marché pour l'élaboration du schéma cyclable par la Communauté de communes du Pays Rochois ;

Madame le Maire présente le contexte global en soulignant que l'environnement est un enjeu majeur, d'autant plus, dans la Vallée de l'Arve. L'objectif national de neutralité carbone en 2050, signifie qu'il faut diminuer de plus de 37 % nos émissions de CO2.

Etant donné que les transports sont le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, cela invite les collectivités à agir pour augmenter la part modale des modes actifs, et en particulier sur le territoire du Pays Rochois où le potentiel de déploiement du vélo est important. En effet, les trajets de moins de 3km représentent 50% des déplacements quotidiens sur le territoire.

Pour développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire, les élus ont souhaité que la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) coordonne la réflexion sur les itinéraires à aménager et les actions complémentaires à mener. C'est pourquoi la CCPR a porté l'élaboration du schéma cyclable intercommunal.

La compétence voirie relevant des communes, ces dernières sont les principales actrices de la mise en œuvre de ce schéma.

Madame le Maire présente le schéma cyclable intercommunal qui sera approuvé lors de la séance du Conseil communautaire du 22 juin 2021.

Avant l'approbation du schéma cyclable par le Conseil communautaire, il est demandé que les communes s'engagent à :

- tout mettre en œuvre pour réaliser le schéma cyclable intercommunal, les aménagements cyclables et les services complémentaires et ce, dans le cadre de ses compétences, et qui resteront des compétences communales ;
- tout mettre en œuvre pour réaliser les aménagements cyclables pressentis sur les itinéraires Grand Territoire et Intercommunaux et ce, dans le respect de la priorisation arrêtée dans le schéma cyclable intercommunal, sans toutefois pouvoir préjuger à ce jour :
  - des préconisations plus précises issues des études techniques et qui pourraient modifier les aménagements pressentis initialement ;
  - des possibilités d'acquisitions foncières ;
  - de l'obtention des autorisations des gestionnaires de voirie dans le cas de voirie non communale ;
  - de l'obtention de subventions.

Madame le Maire propose d'approuver le schéma cyclable intercommunal et les engagements demandés aux communes pour la réalisation de ce schéma, en précisant que les engagements formels ne portent que sur les itinéraires Grand Territoire et Intercommunaux.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **RECONNAISSE** avoir bien pris connaissance du projet de schéma cyclable intercommunal transmis et travaillé par le Groupe Projet Mobilité Douce, auquel ont été associés : les intercommunalités voisines, le Département, la Région, mais aussi les principales associations de cyclistes et de protection de l'environnement ;
- ✓ **S'ENGAGE** à tout mettre en œuvre pour réaliser le schéma cyclable intercommunal, les aménagements cyclables et les services complémentaires et ce, dans le cadre de ses compétences, et qui resteront des compétences communales ;

- ✓ **S'ENGAGE** à tout mettre en œuvre pour réaliser les aménagements cyclables pressentis sur les itinéraires Grand Territoire et Intercommunaux et ce, dans le respect de la priorisation arrêtée dans le schéma cyclable intercommunal, sans toutefois pouvoir préjuger à ce jour :
  - des préconisations plus précises issues des études techniques et qui pourraient modifier les aménagements pressentis initialement ;
  - des possibilités d'acquisitions foncières ;
  - de l'obtention des autorisations des gestionnaires de voirie dans le cas de voirie non communale ;
  - de l'obtention de subventions.

<b>2.</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL</b> <b>Délibération n° 2021-35</b>
-----------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n° 2021-19 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la mise en place d'un Conseil municipal des enfants à compter de septembre 2021, il convient d'augmenter le temps de travail d'un animateur enfance jeunesse qui aura pour mission d'assurer la gestion des instances de ce Conseil municipal des enfants et le suivi administratif.

Son temps de travail hebdomadaire annualisé va donc passer de 31,85 heures à 34,61 heures.

Madame le Maire présente le tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

***Le Conseil municipal après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la modification du temps de travail décrite ci-dessus ;
- ✓ **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

## EMPLOIS PERMANENTS – TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b><u>Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux :</u></b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
Dont rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	1	1	Directeur Général des Services
<b><u>Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :</u></b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
Dont assistant territorial de conservation	24.50	1	1	Bibliothécaire
<b><u>Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :</u></b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
Dont adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	1	1	Responsable du service Comptabilité - Finances
Dont adjoint administratif	35	1	1	Agent d'accueil / Secrétaire
Dont adjoint administratif (stagiaire)	30	1	1	Responsable du service Urbanisme / Elections
<b><u>Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :</u></b>		<b>5</b>	<b>5</b>	
Dont adjoint d'animation	35	1	1	Responsable du Pôle Jeunesse et Sport
	30	1	1	Responsable du Pôle Enfance et Périscolaire
	34.61	1	1	Animateur enfance et jeunesse + CME
	23.80	1	1	Animatrice enfance et agent d'entretien cantine
	12.18	1	1	Animatrice enfance

<b>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</b>				
Dont adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	4	3	<i>Responsable des Services techniques</i> <i>Agent de restauration et chargé des inscriptions</i> <i>Agent de cantine et animatrice enfance et jeunesse</i>
	22.25	1	1	
	Disponibilité depuis 01/10/2018	1	0	
Dont adjoint technique	35	1	1	<i>Agent polyvalent des services techniques</i>

### EMPLOIS PERMANENTS – CONTRACTUELS

<b>EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>	<b>EFFECTIF BUDGETAIRE</b>	<b>EFFECTIF POURVU</b>	<b>FONCTIONS</b>
<b>Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
Dont adjoint d'animation	22.42	1	1	<i>Animatrice enfance et agent d'entretien cantine</i>
	10.85	1	1	<i>Animateur enfance</i>
<b>Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
Dont adjoint technique	5.63	1	1	<i>Agent chargé du portage des repas à domicile</i>
	1.71	1	1	<i>Agent chargé de la gestion des salles communales</i>

<b>3.</b>	<b>CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PROPOSÉ PAR LE SYANE Délibération n° 2021-36</b>
-----------	--

La municipalité souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques.

En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, celle-ci peut se faire accompagner par le SYANE et bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent à un coût maîtrisé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de s'engager auprès du SYANE par le biais d'une convention.

Madame le Maire présente ladite convention et précise les conditions d'adhésion :

- Engagement de la Commune sur 4 ans,
- Coût de l'adhésion pour la Commune, établi à 0,80 € par an par habitant.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au service de Conseil en Energie proposé par le SYANE ;
- ✓ **APPROUVE** ladite convention entre la Commune et le SYANE ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à ce dossier, ainsi qu'à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>4.</b>	<b>MISE EN LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE L'ÉPICERIE Délibération n° 2021-37</b>
-----------	--

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie vont bientôt se terminer.

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal du 3 mai 2021, il est proposé de louer cet appartement à partir de cet été et de fixer le loyer mensuel à la somme de 850,00 € (huit cent cinquante euros) hors charges.

Madame le Maire précise que le loyer sera révisé tous les ans suivant l'indice de référence des loyers.

Monsieur PIOUSAZ intervient et propose que l'appartement soit géré par un syndic, afin d'éviter des déconvenues ou problèmes de non-règlement de loyer. Monsieur DUNAND exprime le même point de vue.

Madame le Maire indique que cela peut représenter des frais de gestion locative importants pour un simple appartement et qu'il apparaît préférable d'assurer un dialogue avec les futurs locataires en cas de difficultés, dans un souci de bienveillance.

A la majorité, le Conseil municipal décide de ne pas confier la gestion de l'appartement à un syndic.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à la majorité avec 15 voix pour et 2 voix contre (DUNAND et PIOUSAZ),***

- ✓ **DECIDE** de mettre en location l'appartement situé au-dessus de l'épicerie ;
- ✓ **APPROUVE** le montant mensuel du loyer à la somme de 850,00 € (huit cent cinquante euros) hors charges ;

**DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer le bail et tous documents afférents à ce dossier, ainsi que pour effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**URBANISME**

**La commission du 29 avril 2021**

➤ Déclarations préalables accordées :

Madame Jenny LEONELLI  
3555, Route de Bonneville  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Création ouverture et pose vélux**

SCI FICELI  
25, Zone artisanale de la Papeterie  
Zone UX : zone d'activités économiques

**Création ouverture et pose porte**

Monsieur Benoît GACHET-PONNAZ  
25, Allée des Jardins du Château  
Zone UB2 : extensions autour du chef-lieu

**Clôture**

Monsieur Jean-François BEUVE  
61, Lotissement Les Vergers  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Abri de jardin**

EDF ENR (Pour Monsieur Frédéric EGG)  
742, Route de Fessy  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Pose panneaux photovoltaïques**

Madame Annick LASSUS  
105, Lotissement d'Andey - Le Cluz  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Changement bardage existant**

Monsieur Pierre-Yves PONS  
111, Route de Montagny  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Clôture**

Monsieur Christian MOURON  
75, Lotissement de Challande  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Pose vélux**

Monsieur Stéphane PIAT  
44, Impasse Dommartin  
Zone UA : urbanisation du centre ancien du chef-lieu

**Création sortie de cheminée**

### **La commission du 6 mai 2021**

➤ Déclarations préalables accordées :

Commune d'Arenthon  
35, Route de Reignier  
Zone UA : Centre ancien du chef-lieu

**Suppression porte garage  
appartement épicerie**

Monsieur Eric DUCHENET  
116, Route de Montagny  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Clôture**

Monsieur Pierre BLANCHET  
3557, Route de Bonneville  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Création ouverture et pose vélux**

Madame Colette BOEX  
48, Route des Crêts de Fessy  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Pose panneaux photovoltaïques**

Monsieur Florian MARLET  
205, Allée des Jardins du Château  
Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme

**Clôture et portillons**

## La commission du 20 mai 2021

### ➤ Déclarations préalables accordées :

Monsieur Laurent BARBASTE  
136, Impasse du Platet  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Extension abri voitures**

Madame Coralie CASERTA  
149, Allée des Jardins du Château  
Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme

**Clôture et mur de soutènement**

Monsieur Ianis MOUCHET  
25, Chemin de Nabeau  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Abri de jardin et portail**

### Liste des permis accordés :

- ↳ PC 2020/19 délivré le 04/05/2021, pour la construction d'une maison individuelle au nom de Monsieur Aurélien BOEX et Madame Tamara MORIAUD (Route des Arculinges).
- ↳ PC 2021/01 délivré le 10/05/2021, pour l'extension d'une maison d'habitation au nom de Monsieur Michel MARKOVITCH (489, Route de Chevilly).
- ↳ PD 2021/01 délivré le 11/05/2021, pour la démolition d'un appentis au nom de la Commune d'Arenthon (42, Route de Bonneville)

## **COMMISSIONS ET GROUPEMENTS**

### § COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu la notification d'attribution d'une subvention de la part de la Région, d'un montant de 1800 €, suite à l'acquisition du purificateur d'air pour le restaurant scolaire.
- Après une réduction de moitié du loyer de l'auberge de janvier à mai 2021, le loyer reprendra à taux plein à compter du 1<sup>er</sup> juin en raison de la réouverture du restaurant.
- En raison du faible nombre d'utilisation des salles par les associations réalisant des activités hebdomadaires ou mensuelles dû à la crise sanitaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas facturer ces locations de salles. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un manque à gagner de 186 € pour l'année 2020/2021.

## § COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur COURTIN présente le projet de partage du tènement communal situé au chef-lieu en trois parties : la partie restant à la Commune pour son projet d'urbanisation, le terrain avec maison qui sera vendue aux médecins pour réaliser un cabinet de médecine générale et un second terrain avec la maison mitoyenne pour un projet de commerce.  
Le découpage est approuvé à la majorité, avec 14 voix pour et 3 abstentions (DUNAND, MISSILLIER et PIOUTAZ).  
Afin de pouvoir disposer de plus de places de stationnement, les deux terrains avec maison auront chacun leur accès privé et il est proposé de démolir le garage existant.  
La démolition du garage est approuvée à la majorité, avec 12 voix pour et 5 abstentions (BOEX, COUDURIER, GAUDERON, LASSUS et VELLUZ).
- Madame le Maire intervient en indiquant que la coiffeuse abandonne son projet de salon de coiffure dans la maison mitoyenne. Il conviendra donc de communiquer sur ce bien pouvant accueillir un commerce. La Commission Communication / Bien vivre ensemble va travailler sur le sujet.
- Madame le Maire propose de fixer le prix de vente du terrain à destination des médecins à 100 000 €, à quelques euros près en fonction de la délimitation définitive du terrain, sur la base de 200 € le m<sup>2</sup>, conformément à ce qui avait été acté lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril dernier. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- Monsieur COURTIN évoque ensuite le terrain appartenant à la SCI ROMAIN.  
En effet, après renseignement auprès du CAUE, il n'est pas possible de l'intégrer dans l'appel à projet d'urbanisation du centre village.  
Les solutions déjà évoquées sont donc soit de laisser Monsieur NAEGELEN vendre le terrain de son côté, soit d'acquérir le tènement de la SCI ROMAIN d'une superficie de plus de 7 500 m<sup>2</sup> pour un prix d'environ 850 000 euros.  
Dans un objectif de transparence, Madame le Maire sollicite l'avis individuel de chaque conseiller au sujet de l'éventuelle acquisition de ce tènement par la Commune :
  - Amandine COLLOMB : Avis défavorable car souhait de prioriser le projet de rénovation l'école et les services à la population.
  - Jean-Pierre LE JONCOUR : Avis défavorable car souhait de prioriser le projet de rénovation l'école et les services à la population.
  - Annick LASSUS : Avis défavorable car souhait de prioriser le projet de rénovation l'école et les services à la population.
  - Valérie GAUDERON : Avis mitigé, difficile de se positionner.
  - Colette BOEX : Avis défavorable car la collectivité a pour mission la gestion du service public et souhait de prioriser le projet de rénovation de l'école.
  - Céline BOURGEOIS : Avis favorable afin de maîtriser le développement de ce secteur stratégique pour réaliser un cœur de village de qualité. La Commune pourrait ainsi définir précisément ses principes pour un aménagement cohérent sur les deux parcelles mitoyennes. L'appel à projets permettrait d'avoir une vision globale sur un tènement d'environ 10 000 m<sup>2</sup> pour 30/35 logements. Concernant le financement et la négociation de cette acquisition, un accompagnement pourrait être envisagé avec l'EPF 74 (établissement public foncier).

- Mickael FLOQUET : Avis défavorable car la collectivité n'est pas là pour faire des affaires / du profit.
- Benoît DUNAND : Avis favorable car il s'agit là d'une occasion que l'on ne peut pas rater. Le projet de l'école élémentaire est aussi très important, mais contrairement à l'achat de ce terrain, il peut encore attendre un peu.
- Philippe COURTIN : Avis défavorable car il y a de nombreux projets en cours à financer dont l'école et des incertitudes concernant le lotissement Les Jardins du Château avec d'éventuelles dépenses restant à charge de la Commune.
- Sébastien GAILLARD : Avis mitigé, en précisant qu'il sera difficile de justifier auprès de la population que ce soit la Commune qui permette à Monsieur NAEGELEN de vendre son terrain. La priorité est l'acquisition du terrain de Haute-Savoie Habitat.
- Brigitte CAUL-FUTY : Avis défavorable car il n'est pas possible pour elle de donner de l'argent à Monsieur NAEGELEN et l'école reste la priorité.
- Gaëtan VELLUZ : Avis mitigé. Il n'est pas fermé à une acquisition mais il s'interroge sur le bien-fondé d'acheter à Monsieur NAEGELEN et la crainte de ne pouvoir revendre le terrain au même prix, étant donné les prescriptions du PLU limitant la constructibilité de ce terrain.
- René DECARROUX : Avis favorable. D'après l'avis de Madame VILLARD, la Commune pourrait emprunter 920 000 €, mais cette somme doit rester pour les projets en cours (école, voirie). Pour l'achat du terrain, il faut rechercher une solution (EPF, emprunt relais ou autre) afin de ne pas bloquer certains projets. Entre 1995 et 2008, la Commune a acheté plusieurs réserves foncières qui sont très utiles aujourd'hui malgré quelques années financières difficiles.
- Roland PIOUTAZ : Avis favorable car il faut saisir l'occasion et cela n'empêche pas la réalisation d'autres projets.
- Lise MISSILLIER : Avis mitigé car c'est une opportunité mais c'est impensable de verser de l'argent à cette personne et la collectivité n'a pas un rôle de rentier.
- Damien PAULME : Avis défavorable car risque de ne pas trouver de nouvel acquéreur en raison des contraintes de l'OAP.
- Chantal COUDURIER : Avis défavorable car risque de ne pas revendre le terrain rapidement et au même prix en raison de l'OAP et ne souhaite pas endetter la Commune durant ce mandat pour un projet d'acquisition foncière. Suite à l'analyse financière de Madame VILLARD, Madame le Maire souligne qu'il convient d'être vigilant sur le financement des projets et les capacités financières de la collectivité. En effet, au vu de l'encours de dette, la collectivité peut seulement emprunter entre 845 000 € et 920 000 €.

A la suite de ce tour de table, Monsieur COURTIN résume en soulignant que le temps joue contre Monsieur NAEGELEN, étant donné qu'il ne sera pas simple pour lui de vendre son terrain, compte-tenu des dispositions du PLU et de l'OAP.

Monsieur COURTIN propose donc d'avancer sur le projet d'urbanisation du tènement communal et Monsieur GAILLARD précise que l'avancement de ce projet verra peut-être naître d'éventuelles opportunités.

Pour résumer, Madame le Maire propose de mettre au vote d'avancer sur le projet d'urbanisation du tènement communal et d'informer Monsieur NAEGELEN qu'il n'est pas possible d'intégrer son terrain dans l'appel à projets, sans toutefois lui fermer la porte. Elle précise que l'OAP permettra tout de même de cadrer l'aménagement du terrain de la SCI ROMAIN, si la Commune ne l'achète pas.

Madame le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil municipal pour cette proposition qui est approuvée à la majorité avec 11 voix pour, 2 voix contre (DUNAND et PIOUTAZ) et 4 absentions (BOURGEOIS, DECARROUX, GAUDERON et MISSILLIER).

Monsieur COURTIN va donc prendre contact avec le CAUE pour lancer la phase d'élaboration et de rédaction du cahier des charges.

- Madame le Maire souhaite faire un point sur le lotissement Les Jardins du Château. Le 5 mai dernier, une réunion en visio a été organisée entre le Crédit agricole, Haute-Savoie Habitat, la Commune et les avocats. Un rapport d'expertise avait déjà été réalisé pour les maisons IDEIS (expert Monsieur GARCIN). Le Crédit agricole et IDEIS vont procéder à une visite sur place et demanderont une réactualisation du rapport, en vue de lister les travaux restant à réaliser.  
S'agissant du bâtiment de logements sociaux, Haute-Savoie Habitat souhaite que le Crédit agricole construise le bâtiment. Le Crédit agricole souhaiterait assumer sa garantie de parfait achèvement en versant une indemnité compensatrice au bailleur et le laisserait construire le bâtiment. L'autre proposition serait que le Crédit agricole verse une indemnité à Haute-Savoie Habitat et revende le terrain à la Commune.  
La position de la Commune n'est pas d'exiger la construction du bâtiment, mais elle demande la finition des travaux de voirie, d'éclairage public et de zone de collecte des ordures ménagères, ainsi que la vérification du réseau d'eaux pluviales.  
La Commune serait prête à acheter le terrain, mais à un prix bas étant donné que le terrain est inconstructible (non-respect de la règle de 3000 m<sup>2</sup> minimum pour construire).  
Le Crédit agricole et Haute-Savoie Habitat vont réfléchir aux différentes solutions possibles. L'avocate de la Commune estime qu'il faudrait que le Conseil municipal fixe un prix auquel il serait prêt à racheter le terrain du collectif social. La Commune est en attente de l'évaluation du terrain par France Domaine, démarche obligatoire en cas d'achat.  
Madame le Maire indique qu'une demande de chiffrage a été faite auprès du SYANE pour les travaux d'éclairage public du lotissement qui a estimé le coût à 38 000 €, sous réserve que les réseaux souterrains ont bien été réalisés.
- Pour conclure sur le dossier du lotissement Les Jardins du Château, Madame le Maire fait part de l'article publié dans le Journal Alpes Léman au mois de mai 2021 critiquant la position et la gestion de la collectivité dans ce dossier. Une demande de droit de réponse va être sollicitée par Madame le Maire.

## § COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie seront terminés pour fin juin, avec une réception de fin de chantier avec les entreprises fixée le mardi 6 juillet à 8h30.  
Une visite est organisée avec l'ensemble des élus le mercredi 16 juin à 18h00.  
Madame le Maire énonce qu'une petite annonce a été publiée dans le nouveau bulletin pour la mise en location de cet appartement.
- Monsieur PAULME indique que les travaux de déplacement des tribunes des arbitres du terrain de foot sont achevés. Une visite de la Fédération est prévue le 8 juin 2021.

## § COMMISSION VOIRIE / RUISSELLEMENT

- Dans le cadre des travaux en cours conduits par la CCPR sur la Route des Arculinges, la Commune va intervenir afin de réaliser un bicouche et des cunettes pour les eaux pluviales.

## § COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- Lors de la dernière réunion de la Commission, les membres ont décidé de :
  - Rechercher des solutions pour le traitement des cheminements.  
Madame BOEX va se renseigner auprès de la Ville d'Annemasse.
  - Compléter la signalétique des chemins pédestres.
  - Instaurer du fauchage tardif sur quelques zones, à savoir les zones de tri du Nant de Sion et de Chevilly. Une communication sera à prévoir dans un prochain bulletin.
  - Mieux communiquer sur les zones de containers de tri sélectif et ordures ménagères.
- Madame BOEX indique qu'une consultation à la population a été publiée dans le nouveau bulletin municipal concernant un projet de jardins partagés. Madame LASSUS intervient en indiquant qu'elle va rencontrer Haute-Savoie Habitat le 15 juin prochain avec Madame le Maire, afin d'échanger sur ce sujet, étant donné que ce bailleur a déjà conduit des projets similaires.
- La date de la prochaine Randonnée du Terroir a été fixée au dimanche 3 octobre 2021.

## § COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COLLOMB informe l'assemblée qu'il a été décidé de ne pas ouvrir les services de la cantine et de l'accueil périscolaire du lundi 07 au jeudi 10 juin inclus, suite à la fermeture de 3 classes sur 5 en raison du COVID-19.
- Madame COLLOMB fait un retour suite à la réunion du Comité technique de rénovation de l'école du 27 mai dernier, durant laquelle ont pu être recensés les dysfonctionnements, mais également les souhaits et besoins des enseignants et du service enfance jeunesse et sport. Une rencontre avec le CAUE est prévue le 14 juin, afin de lancer la phase d'élaboration et de rédaction du cahier des charges pour la consultation des architectes.
- L'avancée du projet de Conseil municipal enfants a été présentée lors de la réunion de la Commission du 31 mai dernier. Le Comité de pilotage, composé de la directrice de l'école, du président de l'APE, d'un représentant des parents élus au Conseil d'école, d'élus, des responsables du service Enfance Jeunesse et Sport, du référent CME et du DGS, se réunira le 15 juin prochain, afin de finaliser l'organisation de cette nouvelle instance de démocratie participative.
- Madame COLLOMB fait un point sur le projet de réaménagement de la plaine de jeux. Le bureau d'études a chiffré ces travaux et équipements pour un montant d'environ 400 000 €. Cet investissement étant trop onéreux, il convient donc de revoir le projet, en précisant qu'il y a urgence à remplacer les jeux pour les jeunes enfants.

Une visite sur place est prévue le mercredi 9 juin à 18h00. L'objectif est de phaser les travaux à réaliser en fonction des besoins, mais également de la concrétisation ou non du groupe scolaire maternelle.

Monsieur DECARROUX propose de réouvrir les WC publics car beaucoup de personnes fréquentent cet espace de jeux.

#### § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- Une réunion de la Commission avec Cécile la bibliothécaire est prévue le 14 juin à 20h00 à la bibliothèque.

#### § COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- La brocante de l'APE est organisée ce dimanche 13 juin, avec l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

#### § COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame BOEX énonce que le nouveau bulletin municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours et que la Commission va désormais travailler sur la refonte de la nouvelle plaquette de présentation de la Commune.

#### § SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS

- Madame BOEX indique que le Département va reprendre prochainement le seuil du pont du Nant de Sion, sur la RD19. L'information avait été transmise par mail à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

### ***SUJETS DIVERS***

- ↳ Madame le Maire fait un point sur le dossier de contentieux d'urbanisme en cours concernant le permis de construire Alpes Edifices / BONACINA.  
L'audience auprès du Tribunal administratif a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2021, avec une mise en délibéré fixée au 15 juin.  
Lors de l'audience, le rapporteur public a exprimé une position défavorable à la Commune. Au vu des arguments avancés par le rapporteur public, l'avocate de la Commune estime qu'il ne serait pas opportun de former un recours de la part de la Commune, mais Madame BONACINA aura la possibilité d'en former un.  
Madame le Maire précise qu'il convient d'attendre la décision du tribunal, puis le Conseil municipal devra statuer sur la formation ou non d'un recours de la décision lors de la prochaine séance du mois de juillet.

## CALENDRIER MUNICIPAL

- ✓ Mercredi 09 juin à 18h00 au city stade : Visite sur place pour l'aménagement de la plaine de jeux
- ✓ Jeudi 10 juin à 18h00 à la Maison des Associations : Conseil d'école
- ✓ Lundi 14 juin à 20h00 à la bibliothèque : Commission Culture / Bibliothèque
- ✓ Mardi 15 juin à 18h30 en Mairie : COPIL CME
- ✓ Mercredi 16 juin à 18h00 : Visite de l'appartement de l'épicerie
- ✓ Vendredi 18 juin à 18h30 à la Maison des Associations : Explications organisation des élections
- ✓ Dimanche 20 juin : Elections départementales et- régionales – 1<sup>er</sup> tour
- ✓ Jeudi 24 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 27 juin : Elections départementales et- régionales – 2<sup>nd</sup> tour
- ✓ Mardi 06 juillet à 8h30 : Réception fin de travaux appartement épicerie avec les entreprises
- ✓ Jeudi 08 juillet à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 12 juillet à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Lundi 06 septembre à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Dimanche 03 octobre : Randonnée du terroir

Séance levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Brigitte CAUL-FUTY



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 13 / 07 / 2021.